

AVIS PUBLIC

Conformément aux articles 124 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance tenue le 3 février 2014, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté le projet de règlement n° 2014-04 modifiant le règlement de zonage 2000-08, dont l'objet est :

Adopter un règlement de concordance suite à l'entrée en vigueur d'un règlement modifiant le schéma (règlement 11-13) en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Intégrer les dispositions règlementaires nécessaires (normes d'implantation dans les îlots déstructurés, distances séparatrices, normes d'implantation dans les zones agro-forestières de types 1 et 2) ; modifier le plan de zonage pour créer des zones pour les îlots déstructurés, ajuster les limites de zones en lien avec le plan des grandes affectations du sol modifié et renommer les zones en conséquence.

Intégrer les dispositions règlementaires visant à assurer la conformité au règlement 12-12 de la MRC de Memphrémagog en vertu de l'article 58 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Remplacer certains plans (annexe 2 : Principales caractéristiques et annexe 3 : Exploitation forestière) afin d'utiliser comme base le plan cadastrale rénové.

L'assemblée publique de consultation se tiendra le 27 février 2014, à 19 h, à la salle de l'église Sainte-Élisabeth, 3115, chemin Capelton, North Hatley. Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité, aux heures ordinaires d'affaires et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné le 12 février 2014

Liane Breton
Directrice générale